



1207442701

DATE DEPOT : 2012-08-08

NUMERO DE DEPOT : 2012R074336

N° GESTION : 2006B24928

N° SIREN : 492297361

DENOMINATION : P.S.K. AUDIT - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat a

ADRESSE : 134 rue de Courcelles 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/06/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

CHANGEMENT DE DATE D'EXERCICE SOCIAL

NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

P.F. du 20.6.2012
MS
ck (30-9)
OG
06 du 20.6.2012

P.S.K. AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7.600 €

Siège social : 134, rue de Courcelles - 75017 PARIS

R.C.S. : PARIS B 492 297 361

06024928

GTC DE PARIS

I M R

08 JUIN 2012

N° Dépôt

R74336

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille douze,

Le 20 Juin,

à 14 heures

Les associés de la société "P.S.K. AUDIT", se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Pierre KUPERBERG préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 760 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts
- le texte des résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
Modification de l'article 8 « Capital social - Liste des associés - Répartition des actions »
- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modifications corrélatives de l'article 24 « Exercice Social » des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale suite à la cession des 187 actions de Pierre à Stéphane KUPERBERG intervenue ce jour, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des actions

Il est divisé en 760 actions de 10 € chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante : et suite à la cession de part intervenue le 2 OCTOBRE 2006 et à la cession d'actions du 20 Juin 2012

- à Mr Pierre KUPERBERG	197 actions
(Cent quatre-vingt-dix-sept actions)	
- à Mme Tita ZEITOUN	190 actions
(Cent quatre-vingt dix actions)	
- - à Mr Stéphane KUPERBERG	372 actions
(Trois cent soixante-douze actions)	
- à Mr Jean Paul MARTIN	1 action
(Une action)	
 Total égal au nombre de parts composant le capital social	 760 actions
(Sept cent soixante actions)	

Le reste de l'article demeurant sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 Septembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 30 Septembre 2012.

En conséquence, l'article n°24 « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

Article 24 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} Octobre et se termine le 30 Septembre de chaque année.

Le reste de l'article reste sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer au poste de Directeur Général, Monsieur Stéphane KUPERBERG, Expert-comptable stagiaire né le 21 Septembre 1982 de nationalité Française et demeurant 15 rue Alfred Roll 75017 PARIS , associé de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, Stéphane KUPERBERG n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION


L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

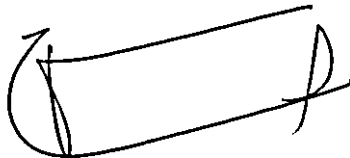
bon pour acceptation
de la faction de

DG


Pierre KUPERBERG



Tita ZEITOUN



Stéphane KUPERBERG

Jean-Paul MARTIN